

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00515

TARIFS 2020 DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN (MAMC)

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 72 Nombre de pouvoirs : 18 Nombre de voix : 90

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES. BARGAIN. Jean-François BARNIER. М. Eric M. M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG. M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, М. Olivier LONGEON. M. Michel MAISONNETTE, Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON. Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc Hervé REYNAUD. Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT. Jean-Louis M. Alain SCHNEIDER. Nadia SEMACHE, Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc Mme M. THELISSON, Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY. M. Daniel TORGUES. M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs:

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mr le Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Pierre FAYOL NOIRE TERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
Le 20 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20191219-020190051910

DATE D'AFFICHAGE :20 décembre 2019

M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON. M. Yves MORAND. Mme Djida OUCHAOUA. Mme Christiane RIVIERE, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK. SOTTON, M. TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS. M. Joseph Gérard M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019 TARIFS 2020 DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN (MAMC)

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Métropolitain de se prononcer sur la grille tarifaire applicable au Musée d'art moderne et contemporain pour l'année suivante. Pour mémoire, la politique tarifaire donne lieu à une séance de concertation et de coordination avec les différents établissements culturels de la Ville de Saint-Etienne.

Les grilles tarifaires du MAMC sont caractérisées par les éléments suivants :

- des tarifs principaux pour les publics individuels (visite libre, conférence, visite guidée, projection et spectacle) ainsi que des offres spécifiques (activité, atelier, abonnement, offre famille, offres duo),
- deux catégories de tarifs pour les groupes : les groupes adultes et les groupes jeunes, scolaires / éducation populaire / public spécifique,
- un tarif pour les prêts d'œuvres à d'autres institutions (délibération du 24 mai 2018) ainsi que pour les fichiers numériques ou ektachromes,
- des tarifs pour la librairie boutique (délibération du 1er décembre 2016),
- des tarifs pour les locations des espaces du Musée d'art moderne et contemporain (parvis, salle de conférence...).

Les grilles tarifaires précisent :

- des pleins tarifs pour les publics individuels et groupes, en visites libres, quidées ou activités,
- des offres spéciales pour les activités des enfants, les ateliers et pour la proposition d'abonnement mutualisé entre le Musée d'art moderne et contemporain, les Musées de la Ville de Saint-Etienne et la Cité du design,
- des tarifs réduits, particulièrement pour les groupes de jeunes, scolaires, étudiants (spectacle) et publics d'éducation populaire, pour les publics en situation de handicap et accompagnants, enseignants, familles nombreuses, personnes retraitées, agents de Saint-Etienne Métropole et adhérents du CNAS,
- des gratuités qui concernent les enfants de moins de 16 ans, les étudiants, les jeunes 16 –
 25 ans, les demandeurs d'emploi, les abonnés, les Amis du Musée, la presse, les détenteurs de la carte ICOM, les adhérents MAPRA, les titulaires de carte professionnelle de guide ainsi que, dans la limite de deux entrées, les organismes qui feraient une demande de lot,
- la participation du Musée aux dispositifs développés en réseaux culturels, touristiques et territoriaux, tels que : Sainté Pass pour les jeunes, Pass loisirs pour les seniors, la City-card

de l'Office de tourisme, Passeport Découverte en Loire, dispositif régional en faveur des lycéens – Pass'Région ainsi que, en relation avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et l'Université Jean Monnet, l'acceptation des chèques-vacances et coupons culture pour les règlements,

 des tarifs spécifiques pour d'autres prestations, la location d'espaces du Musée et la librairieboutique du Musée.

La politique tarifaire intègre des mesures ciblées en faveur de publics spécifiques, mesures importantes pour concrétiser la politique des publics développée au niveau du Musée. Ainsi, nous affichons l'attention portée au niveau de notre musée métropolitain aux dimensions sociales de l'action d'un tel équipement culturel et aux situations particulières des publics fragiles ou prioritaires. Ceci s'inscrit aussi en cohérence avec les enjeux et objectifs de la démarche de développement durable dans sa dimension de cohésion sociale.

Comme les années précédentes, nous veillons à ce que les tarifs du Musée d'art moderne et contemporain soient également le plus possible en cohérence avec ceux pratiqués par les autres musées de la Ville de Saint-Etienne. Les propositions qui vous sont faites dans les mises à jour pour 2020 intègrent toujours ce souci d'harmonisation des pratiques et de lisibilité pour les publics, partagé avec la Direction des affaires culturelles de la Ville de Saint-Etienne, les autres musées et équipements culturels, à prestations et grilles tarifaires comparables.

Les principales propositions pour 2020 :

Pour 2020, les principales propositions sont les suivantes :

- le maintien des principaux tarifs du Musée en concertation avec les autres Musées de la Ville de Saint-Etienne,
- des offres nouvelles pour augmenter la fréquentation de la visite guidée, prestation à forte valeur ajoutée qui permet au public une meilleure compréhension,
- la création d'un tarif visite guidée pour les familles fixé à 12 € (soit un avantage de 3 € pour 2 adultes et enfants) afin de compléter l'offre familles et visite libre. Il s'agit de le compléter par un dispositif tes que créé ci-dessus.
 - Testé en 2018 et 2019 pour les visites libres, le tarif famille à 10 € a remporté un véritable succès. Il permet l'ancrage de la culture artistique dans l'esprit des nouvelles générations comme le partage entre les générations. A la date du 23 septembre, 540 billets à 10 € ont été vendus pour une fréquentation de 1 057 enfants et 928 adultes.
- la création d'un tarif complémentaire à celui des visites libres d'un montant de 1 €. Il a été constaté, à plusieurs reprises, que des visiteurs ayant déjà acheté une visite libre soient finalement convaincus de suivre plutôt une visite guidée, pour un coût supplémentaire attractif et modique (1€ d'écart).

 La création de ce tarif complémentaire éviterait des annulations et des remboursements de caisse et permettrait de favoriser les visites guidées qui fidélisent plus le public.

 Au 30 septembre 2019, les visites guidées représentent seulement 7 % de la fréquentation.
- Pour les tarifs de location d'espaces, il est proposé le maintien des tarifs sauf pour la participation aux frais de fonctionnement due quand une gratuité est accordée et ce, afin de les adapter à l'évolution des frais induits (gardiennage, nettoyage...).

Ces gratuités sont, pour mémoire, limitées à un quota de 10 par an sous réserve de la capacité d'accueil de l'évènement par les services du MAMC et de la signature du formulaire spécifique de mise à disposition des espaces.

- La reconduction de modalités tarifaires prises en 2018 et 2019 :

Tarifs pour les jeunes 16/25 ans : en 2018, modification des gratuités pour les aligner sur les modalités accordées aux étudiants afin de créer une dynamique envers la jeunesse qui représente un pourcentage de fréquentation inférieur à celui des adultes alors que le Musée développe une stratégie numérique très importante (Création d'une application pour les mobiles, installation de la Wifi, refonte du site internet, développement des réseaux sociaux...). Il est à noter que cette gratuité a eu un impact positif sur la fréquentation des 16/25 ans autres qu'étudiants (au 30 septembre, 2 917 jeunes en 2019 pour 1 876 en 2018 et 659 durant l'exercice 2017).

En 2019, la mise en place d'un tarif duo avec le site Le Corbusier sur la base du tarif réduit des 2 institutions (délibération du 14 septembre 2017).

En 2018, les frais d'annulation non justifiés (sauf cas de force majeure) sont passés de 55 € à un montant correspondant au total de la réservation et ceci, afin d'enrayer les annulations de dernières minutes, annulations trop fréquentes qui pénalisent d'une part le Musée et d'autre part le public qui ne peut profiter de ces plages bloquées dans les plannings. La mesure est reconduite car elle a répondu aux objectifs. Aucune annulation n'a été constatée cette année.

- Vente en ligne : il est à noter qu'une partie de la billetterie a été mise à disposition du public via internet en novembre 2017. Sur 55 2017 visiteurs du 17 décembre 2017 au 31 août 2019, 828 ont acheté une prestation ou une visite en ligne pour une recette de 7 597,50 €. Il faut savoir que pour certaines offres par exemple, pour les visites atelier, 80 % des ventes se font par la vente en ligne.
- Le Pass 4 Musées : pas d'augmentation proposée dans l'attente de la participation de nouveaux équipements à ce dispositif (Au 30 septembre, 439 PASS vendus en 2019, 337 en 2018)
- Les scolaires : suite à la décision de gratuité de la Ville pour les écoles de Saint-Etienne maternelles primaires, publiques et privées, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour les autres élèves qui viennent de loin et qui ont des frais de déplacement importants.

Les autres tarifs du Musée d'art moderne et contemporain sont reconduits. Les tarifs sont proposés dans les tableaux récapitulatifs joints en annexe.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve :

- <u>les propositions de tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020 récapitulées dans les tableaux ci-joints,</u>
- <u>la participation du Musée aux dispositifs développés en réseaux culturels, touristiques et territoriaux : Sainté Pass pour les jeunes, Pass loisirs pour les seniors, Passeport Découverte en Loire, City Card....,</u>

- <u>la poursuite de l'acceptation pour les règlements du Pass Région dispositif régional en faveur des lycéens, du coupon culture de l'Université Jean Monnet et des chèques-vacances.</u>
- les recettes seront perçues au budget de l'exercice en cours, aux articles 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » et 752 « revenus des immeubles », pour respectivement un montant prévisionnel de 160 000 et 10 000 €, destination 2014 MUSE 1000.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU